

ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE PROJETS HYDROÉLECTRIQUES Réhabilitation d'ouvrages hydrauliques existants

Le projet

**Maître d'ouvrage : Eurl Monfourat (33),
Sarl Masseys (64), communauté d'agglomération
du Libournais (33), particulier (33)**

Période de réalisation : 2007 à aujourd'hui

PRESTATIONS

- » Pré-étude de faisabilité (environnementale, juridique et économique)
- » **Accompagnement technique, juridique, de partenariats** du maître d'ouvrage dans son projet de production hydroélectrique
- » Accompagnement du maître d'ouvrage dans la **restauration de la continuité écologique et sédimentaire**
- » Concertation avec les services de l'État, les partenaires techniques et les éventuels financeurs (animation et coordination d'un comité de pilotage du projet)
- » Élaboration des études environnementales, des **demandes d'autorisation et des règlements d'eau**
- » Recherche de **financements éventuels**
- » Recherche et mise en concurrence des prestataires (géomètre, bureaux d'études, ...) et entrepreneurs
- » Suivi de travaux

CHIFFRES CLÉS

- » De 3 000 € HT à 50 000 € HT

Encouragée par les politiques publiques en tant qu'énergie renouvelable et par le niveau d'équipements des cours d'eau français en anciens moulins (souvent abandonnés), l'**hydroélectricité** est toutefois strictement encadrée. Outre le fait que les tarifs de vente de l'électricité soient régis par la loi, il est impératif de respecter ou restaurer la **continuité écologique et sédimentaire** aux droits des ouvrages. Au-delà d'une certaine puissance, un projet d'équipement hydroélectrique nécessite automatiquement une **étude d'impact**.

Enfin, notons que les ouvrages dits « **fondés en titre** » bénéficient d'un droit d'eau antérieur à la Révolution qu'il est souvent nécessaire de réactualiser dans le cadre d'un projet de production nouveau.

C'est dans ce cadre que nous intervenons pour **évaluer la faisabilité** du projet et/ou assister les maîtres d'ouvrage à le réaliser dans le respect des milieux, des activités et des principes du développement durable.



Résultats



©masseys.fr

Pour chaque projet où nous sommes intervenus en tant qu'AMO, nous organisons un **comité de pilotage** réunissant les principaux acteurs concernés : police de l'eau, partenaires techniques, éventuels financeurs, ... afin d'informer et de concerter les partenaires dès la phase amont du projet pour intégrer au maximum tous les enjeux et faciliter l'acceptation du projet.

Concernant l'étude du moulin de Porchères, nous avons notamment défini l'**état du droit applicable** au moulin afin d'évaluer la possibilité pour la collectivité de réhabiliter l'ouvrage en vue de son achat éventuel.

La conception des **dispositifs de franchissement piscicole** revêt une grande importance et l'ONEMA est associé quant aux ouvrages à prévoir. Pour deux projets portés sur des cours d'eau à grands migrateurs, des installations de vidéo comptage des poissons ont été mises en place et permettent aujourd'hui de juger des niveaux de population.

Pour l'un de ces projets, nous assurons la **conduite d'opération** de la phase chantier permettant en particulier le suivi de la conformité des travaux à l'arrêté préfectoral établi dans le cadre de l'opération.